

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 13 novembre 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2013-1328-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-1329-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-1330-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 OCTOBRE 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 30 octobre 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

À 16H25 :

*MME MARIE-CLAUDE LAMARCHE, MME DIANE LEGAULT ET M. PATRICK ROBITAILLE QUITTENT LA SALLE ;
ET
LES POINTS 5.1 (CE-2013-1331-DEC) ET 5.2 (CE-2013-1332-DEC)
SONT TRAITÉS*

CE-2013-1331-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRATS DE TRAVAIL / CABINET DU MAIRE

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Chantal Barrette à titre d'adjointe au cabinet du Maire se terminera le 18 novembre 2013;

ATTENDU QUE le contrat de travail de M. Daniel Bélec à titre de chef de cabinet du Maire de la Ville se terminera le 18 novembre 2013;

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Diane Legault à titre de coordonnatrice à l'agenda et relations de presse au cabinet du Maire se terminera le 18 novembre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger ces contrats jusqu'au 20 novembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des

affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un addenda pour chacun des contrats de travail de :

- Mme Chantal Barrette, adjointe au cabinet du Maire ;
- M. Daniel Bélec, chef de cabinet du Maire ;
- Mme Diane Legault, coordonnatrice à l'agenda et relations de presse au cabinet du Maire.

et ce, afin de les proroger au 20 novembre 2017, le tout aux mêmes conditions.

CE-2013-1332-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT DE TRAVAIL / CABINET DU MAIRE

ATTENDU QUE le contrat de travail de M. Patrick Robitaille à titre d'attaché politique au cabinet du Maire se terminera le 18 novembre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger ce contrat jusqu'au 20 novembre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un addenda pour le contrat de travail de M. Patrick Robitaille afin de le proroger au 20 novembre 2017, le tout aux mêmes conditions, à l'exception du salaire annuel.

CE-2013-1333-DEC PÉTITION / REFUS / CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE DANS LE PARC VALENÇAY

ATTENDU le dépôt d'une pétition de citoyens du district 14 de la Ville de Terrebonne concernant leur opposition à la construction d'une garderie dans le parc Valençay et de préserver sa vocation récréative ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la pétition de citoyens du district 14 de la Ville de Terrebonne concernant leur opposition à la construction d'une garderie dans le parc Valençay et de préserver sa vocation récréative.

Que ladite pétition soit transmise à la Commission de la gestion, de l'entretien du territoire et du patrimoine pour étude et recommandations.

CE-2013-1334-DEC DÉCISION / COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / GROUPE PLEIN AIR TERREBONNE / EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES

ATTENDU la décision de la Commission municipale du Québec relativement à une demande d'exemption des taxes foncières par l'organisme Groupe plein air Terrebonne (GPAT) ;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a rendu sa décision le 4 novembre 2013 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec du 4 novembre 2013 accordant une exemption des taxes foncières à compter du 1^{er} mai 2013 à l'organisme Groupe plein air Terrebonne (GPAT).

CE-2013-1335-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 22 octobre 2013.

CE-2013-1336-DEC DEMANDE / SIGNALISATION / ROUTE 335 / RUE ÉMILE-ROY

ATTENDU le dépôt de la requête numéro REQ-2013-809 au Comité de circulation demandant de déplacer le panneau directionnel situé à l'intersection du chemin Gauthier (route 335) et de la rue Émile-Roy, un peu plus loin en amont de l'intersection du boulevard Laurier (route 337);

ATTENDU QUE des citoyens de la rue Émile-Roy ont constaté que le positionnement du panneau directionnel portait à confusion et incitait des automobilistes à emprunter leur rue résidentielle afin de joindre le boulevard Laurier (route 337), en direction de Terrebonne;

ATTENDU QUE le chemin Gauthier (route 335) est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la norme de Transports Québec prévoit le maintien d'un intervalle de 100 mètres pour les panneaux de signalisation situés en amont d'une intersection;

ATTENDU QUE la distance d'installation peut toutefois varier de plus ou moins 10%;

ATTENDU QUE le panneau directionnel situé sur le chemin Gauthier, à l'angle de la rue Émile-Roy, est actuellement installé à tout juste 100 mètres en amont de l'intersection du boulevard Laurier (route 337);

ATTENDU QU'il y a lieu de déplacer le panneau directionnel situé à l'angle du chemin Gauthier et de la rue Émile-Roy une dizaine de mètres plus loin afin d'éviter toute forme de confusion auprès des automobilistes circulant en direction ouest;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2013-10-22/01 du Comité de circulation concernant une demande afin d'interdire le stationnement autour du parc Carré de la Paruline-Jaune ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec pour déplacer de 10 mètres le panneau directionnel situé à l'intersection du chemin Gauthier (route 335) et de la rue Émile-Roy.

CE-2013-1337-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 22 OCTOBRE 2013

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 22 octobre 2013, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2013-10-22/05	Ajout de signalisation sur la montée Major afin d'inciter les élèves marcheurs à emprunter le corridor scolaire sur la rue Robinson (école du Boisé) et aménagement d'un nouveau corridor scolaire sur la rue Trudel (école de l'Orée-des-Bois) ;
------------------	---

**CE-2013-1338-DEC DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / TRAVAUX DE
PROLONGEMENT DE LA TRANSTERREBONNE
VERS LE SECTEUR EST – LACHENAIE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-1022-DEC acceptant le rapport final de l'étude de faisabilité du Groupe BC2 sur le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur est (Lachenaie) dans l'axe du chemin Saint-Charles;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 536-10-2013 adoptant le règlement # 582 décrétant un emprunt au montant de 6 806 700\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25) ans, pour la réalisation de travaux de prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur est (Lachenaie) ainsi que pour les acquisitions de terrains;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a été mandatée à négocier des ententes avec des compagnies d'utilité publique afin de procéder au déplacement des infrastructures aériennes leur appartenant sur le tracé retenu et à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels, la confection des plans et devis et la surveillance du chantier dans le cadre des travaux de construction;

ATTENDU QUE le service du développement économique a été mandaté à entreprendre les négociations pour l'acquisition des terrains nécessaires auprès des différents propriétaires affectés par le projet;

ATTENDU QUE le Sentier Transcanadien a participé financièrement à la réalisation de l'étude de faisabilité en octroyant une subvention de 30 055\$, soit 50% des coûts de cette étude;

ATTENDU QUE le Sentier Transcanadien a annoncé le renouvellement de son programme de financement jusqu'à concurrence de 50 000\$ par kilomètre et que la date limite pour déposer une demande d'aide financière a été fixée au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a annoncé le 24 octobre 2013 la création de Véloce II, un programme d'aide financière dédié aux infrastructures cyclables et piétonnes;

ATTENDU QUE le programme Véloce II, dont le financement est de 7 millions \$ pour l'année 2013-2014, est admissible pour les municipalités qui déposeront une demande d'aide financière avant le 26 novembre 2013;

ATTENDU QUE le prolongement de la TransTerrebonne sur une distance de 9,2 km via le chemin Saint-Charles, entre la voie ferroviaire délimitant l'ancienne Ville de Lachenaie et la montée des Pionniers, permettrait de relier le chemin du Roy et le parc linéaire du P'tit Train du Nord, deux (2) circuits touristiques majeurs faisant partie intégrante de la Route Verte;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-742-DEC mandatant la Commission des sports, loisirs et culture à poursuivre ses démarches visant à faire reconnaître la TransTerrebonne comme Route Verte;

ATTENDU QU'il est opportun que la Ville dépose des demandes d'aide financière pour réaliser le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur est;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de financement du Sentier Transcanadien ainsi qu'une demande d'aide financière dans le cadre

du programme Véloce II du ministère des Transports du Québec (MTQ) destiné aux infrastructures cyclables et piétonnes.

Que la Ville de Terrebonne confirme son engagement afin d'assumer sa part d'investissement au projet et de réaliser les activités de communication énoncées dans les demandes de financement.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention et tous autres documents pertinents à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Sentier Transcanadien ou le ministère des Transports du Québec.

Que M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale, soit et est mandaté afin d'agir au nom de la Ville de Terrebonne pour ce projet.

CE-2013-1339-DEC CORRESPONDANCE / AUTOROUTE 25 ENTRE LE PONT LEPAGE ET LA MONTÉE MASSON / CONSTRUCTION D'ÉCRANS ANTIBRUIT

ATTENDU la lettre du ministère des Transports du Québec du 31 octobre 2013 adressée au directeur général de la Ville de Terrebonne concernant la construction d'écrans antibruit à Terrebonne sur l'autoroute 25, entre le pont Lepage et la montée Masson ;

ATTENDU QUE la lettre indique que le projet est maintenant rendu à l'étape 3 qui consiste à confirmer l'engagement de la Ville, par résolution, à savoir qu'elle doit prendre charge de 50% du coût de réalisation des mesures d'atténuation du bruit et par la suite le tout sera soumis à la planification afin d'obtenir les autorisations nécessaires ;

ATTENDU QUE la lettre indique que le projet sera réalisé en fonction des budgets consentis et des priorités qui seront établies par le gouvernement à l'échelle provinciale ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du ministère des Transports du Québec du 31 octobre 2013 concernant la construction d'écrans antibruit à Terrebonne le long de l'autoroute 25, entre le pont Lepage et la montée Masson.

CE-2013-1340-DEC CERTIFICAT / RECOMPTAGE JUDICIAIRE / DISTRICT 14

ATTENDU QUE, suite à l'élection du 3 novembre 2013, un recomptage judiciaire a eu lieu le 12 novembre dernier pour le district 14 ;

ATTENDU QUE l'Honorable Jimmy Vallée a émis, à la suite du recomptage, un certificat daté du 12 novembre 2013 à l'effet que M. Robert Brisebois a obtenu 918 votes et Mme Claire Messier a obtenu 919 votes ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du jugement rendu par l'Honorable Jimmy Vallée, juge de la Cour du Québec, à l'effet que Mme Claire Messier est élue au poste de conseillère pour le district 14 puisqu'elle a obtenu le plus de votes.

CE-2013-1341-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 610 756,16\$ préparée le 7 novembre 2013 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 642 378,94\$ préparée le 4 novembre 2013.

**CE-2013-1342-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 3 202 190,09\$ préparée le 7 novembre 2013 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 420 809,03\$ préparée le 4 novembre 2013.

**CE-2013-1343-DEC NOMINATION / OUVRIER DE SIGNALISATION /
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Émile Beaudoin au poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 18 novembre 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2013-1344-DEC NOMINATION / TECHNICIEN EN DOCUMENTATION /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Chantal Hébert au poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 17 novembre 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2013-1345-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / RÉGISSEURE
ANIMATION / CONGÉ DE MATERNITÉ / DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE Mme Véronique Moreau effectuait le remplacement du congé de maternité de Mme Annie Hevey et a quitté avant la fin de son contrat ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à son remplacement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher Mme Caroline Messier-Viau à titre de régisseuse animation à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 18 novembre 2013 au 9 janvier 2015. Que le salaire de Mme Messier-Viau soit fixé à l'échelon 1 de la classe 3 de la grille salariale des employé(e)s cadres.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Caroline Messier-Viau.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2013-1346-DEC DEMANDE D'AUTORISATION / CONCILIATION / APPARITEURS-CONCIERGES

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif ratifie la demande de conciliation dans le cadre des négociations de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (surveillants, appariteurs, appariteurs-concierges et concierges).

CE-2013-1347-DEC ACHAT D'UN VÉHICULE / NISSAN ROGUE 2010

ATTENDU QUE le bail du véhicule Nissan Rogue 2010, portant le numéro 131, et utilisé par la Direction de la police prend fin le 13 novembre 2013 et qu'il est opportun d'exercer la clause d'option d'achat considérant le bon état du véhicule ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, de procéder à l'achat du véhicule Nissan Rogue 2010 (numéro 131), au montant de 14 431,66 (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0449 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Guy Dubois soit et est autorisé à signer tout document requis pour l'acquisition dudit véhicule.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0450 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 13 805\$, du poste budgétaire numéro 1-02-210-00-513 (location d'équipement) au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-210 (achat de matériel roulant) soit accepté.

CE-2013-1348-DEC DEMANDE D'EXEMPTION / MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / OBTENTION D'UNE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ DU CENTRE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE le 30 décembre 2010 entrainait en vigueur le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicable aux centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE les centres d'urgences avaient jusqu'au 30 décembre 2012 pour obtenir la certification de conformité de leur centre d'appel d'urgence ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a reporté au 30 décembre 2013 la date limite pour l'obtention des certifications ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique fut avisé que la Ville de Terrebonne ne pouvait engager des sommes considérables à la certification du bâtiment compte tenu de la démarche de construction d'un nouveau quartier général ;

ATTENDU QUE plusieurs documents furent transmis à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, et ce, pour le volet administratif ;

ATTENDU QUE l'obtention de la certification au niveau du volet bâtiment engendrerait des sommes énormes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, qu'une demande d'exemption à la certification de conformité du centre d'appel d'urgence 9-1-1 soit adressée au ministère de la Sécurité publique.

Que cette exemption prenne fin lorsque sera complétée la construction du nouveau quartier général de la police de Terrebonne qui intégrera un centre d'appel d'urgence 9-1-1 conforme aux normes demandées.

CE-2013-1349-DEC RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012 / SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU le rapport présenté par M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques – rapport final d'activité 2012 de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif prenne acte du rapport final d'activité 2012 de la MRC Les Moulins relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

Que copie de la présente résolution et du rapport final d'activité soient transmis à la MRC Les Moulins.

CE-2013-1350-DEC DEMANDE D'AJOUT D'ÉCLAIRAGE / RUES HECTOR-CHARTRAND ET MARGUERITE

ATTENDU une demande pour l'ajout d'éclairage sur la rue Hector-Chartrand à l'intersection de la rue Marguerite car l'éclairage serait insuffisant près des boîtes postales et de l'entrée de la piste cyclable ;

ATTENDU QU'après vérification l'ajout d'éclairage est pertinent et justifié ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, qu'une demande soit adressée à la société Hydro-Québec pour le raccordement d'une lumière de rue de 100 watts avec poteau sur la rue Hector-Chartrand à l'intersection de la rue Marguerite à Terrebonne, et ce, tel qu'illustré sur le croquis joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0462 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1351-DEC REJET / SOUMISSION / DRAINAGE DU 4379, CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le drainage du 4379, chemin Saint-Charles (SA13-9080) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 10 août 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 août 2013, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)
Les Excavations G. Allard inc.

46 334,93\$ t.t.c.
66 053,13\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) est supérieure de 55% à l'estimation et est excessive et doit être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif rejette les soumissions concernant le drainage du 4379, chemin Saint-Charles.

CE-2013-1352-DEC SOUS-TRAITANCE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT / HIVERS 2013-2014 / ZONE 6 / SECTEUR LACHENAIE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 528-10-2009 adoptée le 1^{er} octobre 2009 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 6, pour le secteur Lachenaie – Carrefour des Fleurs (SOU-2009-97) ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a présenté une demande afin qu'une partie du contrat couvrant les secteurs A, B, C, D, E et F soit donnée en sous-traitance à la compagnie Groupe Damga inc., le tout selon l'article 21.3 du cahier des charges générales ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. à donner en sous-traitance une partie du contrat de déneigement – zone 6, pour le secteur Lachenaie – Carrefour des Fleurs couvrant les zones A, B, C, D, E et F, pour la saison 2013-2014, à la compagnie Groupe Damga inc., le tout conditionnellement à la réception des documents prévus à l'article 21.3 du cahier des charges générales.

CE-2013-1353-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2362-1 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 2362 / TRAVAUX / BOULEVARDS DES ENTREPRISES OUEST, INDUSTRIEL, RUES FERNAND-POITRAS, HENRY-BESSEMER ET DES FORGERONS / MODIFICATION DU BASSIN DE TAXATION

ATTENDU QUE le 24 janvier 2000, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 2362 décrétant la confection des plans et devis et la surveillance pour la réalisation des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial, de fondation de rue, de bordures, de pavage, d'éclairage routier ainsi que la construction d'un bassin de rétention et d'un poste de pompage d'égout domestique avec conduite de refoulement dans le boulevard des Entreprises ouest, le boulevard Industriel, les rues Fernand-Poitras, Henry-Bessemer et des Forgerons (lots P-643, P-39, P-41, P-32, P-25 et P-24) et prévoyant un emprunt au montant de 8 500 000\$;

ATTENDU QU'il y a eu une opération cadastrale en 2012 pour la nouvelle rue des Forges et la création des lots numéros 5 013 234, 5 108 249, 5 108 250, 5 108 251 et 5 108 525 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les propriétaires de certains de ces lots ont pris contact avec le service des revenus pour obtenir des informations concernant l'évaluation et la taxation ;

ATTENDU QUE suite aux vérifications faites auprès de la Direction du génie et projets spéciaux, les lots numéros 5 013 234, 5 108 249, 5 108 250, 5 108 251 et 5 108 525 du cadastre du Québec ne sont pas bénéficiaires d'une partie des travaux décrétés au règlement numéro 2362, soit l'article 6 de l'annexe B ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 2362 afin que l'annexe B soit modifiée par une nouvelle annexe B-1 qui exclut les lots numéros

5 013 234, 5 108 249, 5 108 250, 5 108 251 et 5 108 525 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 2362-1 amendant le règlement numéro 2362 afin de modifier le bassin de taxation original (annexe B) et le remplacer par le nouveau bassin des bénéficiaires des travaux réalisés (annexe B-1).

CE-2013-1354-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 590 / TRAVAUX / RUE DU CANARD-NOIR

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans la rue du Canard-Noir ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et de plantation d'arbres de la rue du Canard-Noir ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (590) décrétant un emprunt au montant de 304 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans pour des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et de plantation d'arbres de la rue du Canard-Noir.

CE-2013-1355-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE PAVAGE DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage du boulevard de la Pinière (SA13-7043) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 octobre 2013 ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 octobre 2013 à 11 h 01, à savoir :

Groupe Hexagone s.e.c.	357 871,19\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	365 424,76\$ t.t.c.
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	368 201,69\$ t.t.c.
Sintra inc. – région Lanaudière-Laurentides	383 159,94\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	383 164,56\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	392 156,73\$ t.t.c.
Construction DJL inc.	397 520,15\$ t.t.c.
Les Constructions & Pavage Jeskar inc.	406 291,72\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	417 519,07\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	450 265,09\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Hexagone s.e.c. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 31 octobre 2013 par M. Laurent Dupuy, ingénieur et chargé de projets de la firme Dessau ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 octobre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 379 350\$ (t.t.c.) en date du 12 février 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Groupe Hexagone s.e.c. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 13 novembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **GROUPE HEXAGONE S.E.C.**, datée du 29 octobre 2013, pour des travaux de pavage du boulevard de la Pinière, entre l'avenue Urbanova et la limite du pavage existant, le tout pour un montant de 311 260\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 583.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 583 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2013-1356-DEC MODIFICATION D'IMPUTATION / TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU OUIMET-GASCON
/ TRAVAUX DE STABILISATION**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 413-09-2011, adoptée le 12 septembre 2009, acceptant la soumission de la compagnie Les Constructions CJRB inc. pour des travaux d'aménagement du ruisseau Ouimet-Gascon, en vertu du règlement d'emprunt numéro 354 ;

ATTENDU QU'une section des ouvrages réalisés à connue une instabilité et une érosion ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la répartition du coût des travaux afin de comptabiliser distinctement les ouvrages reliés à la stabilisation du ruisseau Ouimet-Gascon et d'en assurer le financement par les fonds internes de la Ville ;

ATTENDU QUE le coût des travaux exécutés à ce jour et reliés à la stabilisation s'élève à 811 005,22\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour les plans, devis et surveillance reliés auxdits travaux de stabilisation s'élèvent à 18 455,60\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-636-DEC, adoptée le 22 mai 2013, acceptant la soumission de la firme Solmatech inc. pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux – banque de temps et d'essais pour divers travaux et que la portion reliée au projet de travaux correctifs du ruisseau Ouimet-Gascon est de 1 024,21\$ (taxes en sus) (SA13-7014) ;

ATTENDU QUE ce mandat était conditionnel à l'approbation d'un futur règlement d'emprunt et qu'après validation, les honoraires et les travaux reliés aux travaux correctifs seront imputés dans un projet distinct financé par les fonds internes ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 289-05-2013, adoptée le 27 mai 2013, mentionnant d'autres travaux à être exécutés et que le coût estimé de ces travaux et des honoraires professionnels s'y rattachant s'élèvent à 144 650\$ (taxes en sus) (portion Ville) ;

ATTENDU QUE le promoteur du projet domiciliaire a versé une contribution de 300 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise que les dépenses

réalisées pour les travaux de stabilisation du ruisseau Ouimet-Gascon et les honoraires professionnels s'y rattachant pour un montant de 829 460,82\$ (taxes en sus) soient comptabilisés distinctement dans le projet de stabilisation du ruisseau Ouimet-Gascon.

Que le projet de stabilisation du ruisseau Ouimet-Gascon, dont les coûts sont estimés à 1 063 695,41\$ soit financé par la contribution du promoteur (Grilli) pour un montant de 300 000\$ par le surplus non affecté pour un montant de 546 695,41\$ et par le surplus affecté contrôle érosion ruisseau Ouimet-Gascon pour un montant n'excédant pas 217 000\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0403 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1357-DEC TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu d'équilibrer certains postes budgétaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 66 800\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

1-02-790-00-646	(achat d'équipement)	10 000\$
1-02-741-00-411	(honoraires complexe aquatique)	42 400\$
1-02-730-00-511	(location de glace)	6 100\$
1-02-730-00-921	(patinoire Lac Normandie)	3 300\$
1-02-721-00-494	(Socan)	5 000\$

AU poste budgétaire numéro

1-02-790-00-990	(aide aux organismes – Maison des aînés – mobilier)	66 800\$
-----------------	--	----------

tel que mentionné au document de transfert budgétaire 2013 daté du 6 novembre 2013.

CE-2013-1358-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire